

Composition du dossier de transfert d'inscription au tableau de l'Ordre National des Médecins d'un secteur à un autre

Tout médecin sollicitant son transfert d'inscription au tableau de l'Ordre National des Médecins d'un secteur à un autre est appelé à déposer au niveau du conseil régional concerné un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Une demande de transfert (**TS01**), assortie des documents suivants :

I- Le cas de transfert du secteur Public/ Universitaire /Militaire au secteur Privé

Les documents cités aux paragraphes **1, 2, 4, 5, 6 et 7** de l'article **2 du décret** d'application :

- 1- Une copie du diplôme de docteur en médecine ou équivalent, du diplôme de Spécialité ou de la décision de qualification
- 2- Une copie de la carte nationale d'identité électronique
- 4- Une photographie d'identité du demandeur
- 5- Un certificat médical attestant l'aptitude du médecin à exercer la profession (**IM02**)
- 6- Bulletin n°3 du casier judiciaire, délivré depuis moins de trois mois, ou tout autre document officiel en tenant lieu
- 7- Document(s) justifiant le mode d'exercice :
 - Une copie du Contrat de Bail justifiant l'adresse professionnelle à usage de cabinet médical ou acte de propriété/compromis de vente ou convention entre une clinique ou un établissement assimilé et le médecin (**CM-01**)
 - Ou un contrat d'association : - Cabinet de groupe (**CM-06**)
 - Collaboration (**CM-05**)
 - La décision de retraite ou radiation du médecin des cadres du service dont il relevait *
 - Un certificat de cessation de service ;
 - Une attestation administrative délivrée par le service précité attestant la régularité de la situation du médecin à l'égard du service dont il relevé*
 - Une attestation de bénévolat (médecins spécialistes) ;
 - Justificatif de paiement des cotisations
 - En cas de convention : justificatif de paiement des frais de convention
 - L'originale de la décision d'inscription (les Médecins inscrits à partir de **1998**)
 - Un engagement (d'absence d'un médecin de même spécialité dans le même immeuble)** (**IM03**)
 - Un certificat médical attestant l'aptitude du médecin à exercer la profession(**IM02**)

II- Le cas de transfert du secteur Privé au secteur Public

- 1- Une copie de la carte nationale d'identité électronique
- 2- Une photographie d'identité du demandeur
- 3- L'acte de recrutement ou note d'affectation
- 4- L'originale de la décision d'inscription (les Médecins inscrits à partir de **1998**)
- 5- Un justificatif de paiement des cotisations
- 6- Une attestation de fermeture de cabinet visé par le CROM (**FR-04**)/ Résiliation du contrat ou convention

N.B : la décision de transfert d'inscription établie au niveau du Conseil National des Médecins sera transmise au Conseil régional concerné qui la délivre à l'intéressé(e).

* Conformément à la disposition du **Chapitre Premier (art 5)** du décret N°2-15-447 du **16 Mars 2016** pour l'application de la loi N° **131.13**.

(**) Conformément à la disposition de l'Article **72** du code de **Déontologie**.